



# Redécouvrons ensemble le “Travailler Mieux” you can\*

Courbevoie, Mai 2010



**Afin de prévenir les risques psychosociaux au sein des entités qui composent l'UES\*, la Direction de Canon France a souhaité mettre en place une politique ambitieuse destinée à se donner les moyens de redécouvrir le “Travailler Mieux”. Les 19 points ci-dessous résument l'essentiel de la Charte qui a été élaborée en concertation avec les instances représentatives du personnel.**

- 1 Canon France place la prévention des risques psychosociaux parmi ses priorités et entend ainsi préserver l'équilibre de ses collaborateurs tout en améliorant l'efficacité de l'entreprise.
- 2 Canon France adhère à la “Charte des bonnes relations au travail” mise en place en 2008 à l'initiative du Ministère du Travail.
- 3 Canon France s'engage à initier le processus de certification “Entreprise en santé” inspiré de la norme BNQ 9700-800 dès que celle-ci sera effective au plan national.
- 4 Canon France s'engage à élaborer, en concertation avec les instances concernées, un “Document Unique” commun à toutes les composantes de l'UES\* qui précisera les plans d'action à mettre en œuvre pour prévenir, éliminer ou à défaut réduire les risques psychosociaux identifiés.
- 5 Un document du même type sera élaboré dans chaque société pour tenir compte des éventuelles spécificités locales.
- 6 Canon France s'engage à développer un module de formation spécifique sur les risques psychosociaux qui sera intégré au programme E=MC<sup>2</sup> et qui concerne 200 encadrants de l'UES\*.
- 7 Canon France s'engage à nommer un interlocuteur unique au sein de la Direction Générale, chargé de l'application de cette charte. Il sera l'unique correspondant des membres du CHSCT\*\* pour toutes les questions relatives aux risques psychosociaux.
- 8 Canon France a mis en place une adresse mail spécifique et confidentielle réservée à ces questions et s'engage à répondre aux collaborateurs sous 48h et à tenir informé le représentant du personnel au CHSCT central.
- 9 L'interlocuteur désigné assure un rôle de médiateur lors d'éventuels conflits pouvant générer des risques psychosociaux entre “manager et collaborateur”.
- 10 Canon France demande à ses encadrants de privilégier la communication orale avec leurs collaborateurs pour tout ce qui concerne la vie de l'entreprise, ses résultats, ses évolutions, ceci afin d'atténuer les incertitudes souvent anxyogènes.
- 11 Canon France demande également à ses encadrants de développer des réunions informelles et interactives permettant aux collaborateurs de s'exprimer et d'échanger avec la Direction sur différents sujets.
- 12 Pour chacune des 10 sociétés composant l'UES\*, Canon établira un “bilan psychosocial annuel” répertoriant différents indicateurs qui permettront de suivre l'évolution des risques psychosociaux.
- 13 Canon France s'engage à mettre en place un questionnaire annuel adapté aux métiers spécifiques de l'entreprise permettant de mesurer la situation du stress au travail.
- 14 Lors de sa visite médicale, chaque collaborateur du site de Courbevoie répondra à un questionnaire complet élaboré par l'Association des Médecins du Travail des Hauts de Seine (METRA 92) et un rapport annuel de la situation sera remis aux représentants du personnel.
- 15 Dans un second temps, la mise en place de ce même questionnaire sera élargie aux autres collaborateurs de province sous réserve de l'accord des différents médecins du travail.
- 16 Le médecin du travail de Courbevoie pourra, si besoin, orienter un collaborateur vers un psychologue du METRA, spécialiste des problèmes de stress.
- 17 La réception de nombreux mails ayant été identifiée comme l'un des facteurs de stress, Canon France s'engage à initier trimestriellement une “journée sans mail” à visée pédagogique.
- 18 Canon France s'engage à mettre en place un “groupe projet” destiné à piloter la mise en place de ces pratiques destinées à “Travailler Mieux”. Composé d'un représentant de la Direction Générale et de trois représentants des CHSCT\*\* et le cas échéant du Médecin du Travail de Courbevoie, il se réunira trimestriellement ou si une situation d'urgence se présente.
- 19 Chaque année sera présenté au groupe de travail CHSCT\*\* de l'UES\* un bilan détaillé des 19 points prévus dans cette “Charte pour Redécouvrir le Travailler Mieux”.

Thierry Marchandise  
Président Canon France

\*UES : Unité Economique et Sociale

\*\*CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail